Communiqué de Presse

FORCE OUVRIÈRE DIT NON A L'ALLONGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE !

Actuellement, les collectivités mettent en place les dispositions de la loi de la transformation de la fonction publique et plus particulièrement l'allongement du temps de travail.

Force est de constater, comme toute contre-réforme, que ce sujet entraîne beaucoup de mécontentement chez les agents des collectivités locales et les mobilisent par la grève et manifestations dans de nombreuses mairies.

Les agents territoriaux, pour l'essentiel des agents de catégorie C, c'est-à-dire les plus bas salaires de la fonction publique, vivent très mal cette situation ayant le sentiment de la double peine. En effet, depuis le début de la crise sanitaire, l'ensemble des agents s'est mobilisé afin d'assurer la continuité du service public souvent au détriment de leur santé et dans des conditions sanitaires et de travail difficiles.

Les agents expriment leurs désarrois et mécontentement face à la situation qu'ils vivent actuellement. D'autant plus, lorsqu'ils font l'objet de plaintes ou de menaces de sanctions disciplinaires comme à la mairie de Montpellier. Aussi, la fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIÈRE, apporte son soutien plein et entier à l'ensemble de ses syndicats et à l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale qui sont dans la négociation et l'action.

Faire grève et manifester sont des faits constitutionnels et font partie de la démocratie sociale, la réprimer ne renforce pas la démocratie, bien au contraire. En ces temps de crise citoyenne, FORCE OUVRIERE considère que la démocratie doit faire l'objet de toutes les attentions.

La fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIÈRE demande aux associations d'élus qu'elles donnent des consignes, afin que les élus locaux sursoient à la mise en œuvre de cette mesure et saisissent la ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques, pour que le gouvernement abroge cette disposition.

FORCE OUVRIÈRE refuse le travail gratuit et n'accepte pas que les agents territoriaux paient la facture « du quoi qu'il en coûte »

Le secrétariat fédéral

Fait à Paris, le 30 juin 2021

Fédération des Personnels
des Services Publics et
des Services de Santé
Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org
fo.sante-sociaux@fosps.com
fo.territoriaux@fosps.com

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome
75017 PARIS